

.....

Résumé des discussions
de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association des Copropriétaires
de la résidence « PONT DES ARCHES»

Sise Pied du Pont des Arches, 12 à 4000 LIEGE

*Tenue à Liège, le 06 juin 2016 en nos bureaux
Sis Quai de Gaulle, 7 à 4020 LIEGE*

N.B. : il est précisé que les termes '*unanime*' et/ou '*à l'unanimité*' considèrent l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés à la réunion, et non l'ensemble des copropriétaires de la résidence.

.....



.....

ORDRE DU JOUR :

Etablissement des présences et représentations.

Sont présents/représentés 6 propriétaires sur un total de 8 totalisant 730 quotités sur un total de 1090 (cfr feuille des présences).

L'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

1. Constitution du bureau de l'assemblée

Sont élus en qualité de membre du Bureau, les personnes suivantes :

- *Président de séance : Madame HERZEE, élu à l'unanimité,*
- *Secrétaire de séance : le syndic,*
- *Assesseurs : Madame RADOUX et Madame CHEVREMONT, élus à l'unanimité.*

2. Présentation du planning d'intervention des différents corps de métier pour la rénovation de l'immeuble par l'atelier d'architecture GRANDMAISON

Monsieur GRANDMAISON est présent pour expliquer le planning des intervenants, transmis en annexe des convocations, en date du 23 mai 2016.

Monsieur GRANDMAISON précise que l'échafaudage ne devra pas être posé pour le placement des châssis.

Les copropriétaires n'auraient pas reçu l'attestation RF des portes privatives. Le syndic réclamera les attestations ad hoc au tiers concerné.

3. Situation comptable de la copropriété avant le lancement des travaux

Plusieurs copropriétaires n'ont pas encore payé l'appel de fonds « spécial », dont la date d'échéance est le 30 juin 2016. Le syndic rappelle aux copropriétaires qu'il ne pourra pas engager les travaux tant que des copropriétaires seront débiteurs.

*L'ordre du jour ayant été régulièrement discuté,
Le procès-verbal est corrigé par le syndic.*

*Le Bureau est invité à signer chaque page du procès verbal,
ainsi que chaque copropriétaire qui le désirerait.*

*Chaque copropriétaire recevra sous quinzaine la transcription des débats de la
présente réunion.*

La séance est levée à 17h30.

